

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2020 - Réponse à la motion de Monsieur Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme réponse aux incivilités?!» et création de deux postes de travail de proximité auprès des jeunes.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner ce préavis était composée de Mesdames et Messieurs :

Mesdames, Messieurs,

Kurt Egli PLR

Anna Tobler PLR

Célia Carron PS

Gilbert Veniez PS

Nathalie Demarta UDC

Margareta Brüssow PDC+I

Elisabeth Leimgruber, Verte et présidente de la commission

En préambule, Monsieur Walchli fait un petit tour d'horizon sur l'évolution des préoccupations autant de la population que de la direction des écoles concernant l'augmentation d'incivilités et de problèmes rencontrés avec les jeunes ; depuis des années les représentants des parents expriment leurs observations et préoccupations lors des séances du Conseil d'Etablissement. Il mentionne que les communes de Vevey et Montreux ont déjà fait le pas en engageant du personnel chargé spécifiquement de répondre aux problèmes rencontrés dans les écoles et dans les rues. Comme le nombre d'habitants et leur statut social sont plutôt différents de ceux des deux communes voisines, il a fallu faire une évaluation sur mesure. La Municipalité a donc ébauché le profil des candidats (point 5 du préavis) pour la mise au concours, pour autant que notre Conseil accepte ses conclusions.

Ensuite, M. Walchli répond aux diverses questions et demandes de précisions des commissaires :

Le contrat d'engagement sera un contrat à durée déterminée de trois ans, résiliable par l'employé en cours de mandat mais pas par l'employeur, sauf bien entendu pour de justes motifs. Après cette période, une évaluation des résultats obtenus sera faite afin que la Municipalité puisse décider de proposer au Conseil communal de reconduire ces contrats ou non.

M. Walchli signale que deux travailleurs sociaux - un (une) travailleur social de proximité jeunesse et un (une) conseiller école-famille - seront nécessaires, leur cahier des charges respectifs exigeant des compétences et formations différentes.

M. Walchli signale que l'animateur social engagé par notre Commune il y a deux ans n'a pas les moyens ou le temps de faire de la prévention, laquelle implique une formation spécifique d'autant plus que le cadre horaire du futur travailleur de proximité nécessite une activité souvent nocturne. De savoir établir une bonne relation avec le public-cible et d'avoir la capacité à collaborer et à communiquer feront partie du profil exigé par la Municipalité

La mise au concours se ferait au début 2021 et les 165'000.- francs nécessaires seraient mis au budget 2022.

L'ASR a aussi demandé un tel engagement de personnel supplémentaire dans un courrier adressé à la Municipalité.

Les commissaires remercient Monsieur Olivier Walchli pour toutes ces précisions et réponses et ils peuvent donc passer aux délibérations.

Délibérations

La pertinence de la motion de Monsieur Gilbert Vernez est évidente pour tous les commissaires. On parle encore du communiqué de presse du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) paru le 8 mars 2019. Il présentait le « Concept 360 degrés » qui a deux buts principaux : de placer l'élève au centre du dispositif et le soutien à la parentalité. On trouve sur Internet tous les détails de ce projet qui n'est d'aucune manière en concurrence ou contradiction avec les buts de la motion.

La commission se prononce à l'unanimité pour l'adoption des conclusions du préavis municipal N° 17/2020. Elle vous prie, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- Vu le préavis municipal No 17/2020,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de créer deux postes de travail en lien avec la jeunesse, à savoir un travailleur social de proximité à 80% et un conseiller Ecole-Famille à 60%, sur la base de contrats à durée déterminée de trois ans ;
2. d'accorder à la Municipalité une augmentation du budget alloué à la masse salariale de Fr. 165'000.- ;
3. de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme une réponse aux incivilités ?! ».

et par conséquent d'autoriser la Municipalité de faire les démarches nécessaires pour l'engagement de deux travailleurs sociaux.

Pour la commission,

Elisabeth Leimgruber
Présidente et chargée du rapport
16 novembre 2020

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 17/2020

le 2 novembre 2020

Réponse à la motion de Monsieur Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme une réponse aux incivilités ?! » et création de deux postes de travail de proximité auprès des jeunes.

10.03-2010-PAD-rc-Preavis-17-Motion-Vernez-Travailleur-social.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour l'objet de proposer au Conseil un accroissement de l'offre de soutien aux jeunes de la commune et à leur famille par la création de deux postes de travail, répondant ainsi à la motion de M. Gilbert Vernez (PS) et, plus concrètement, l'engagement d'un travailleur social de proximité (TSP) et d'un conseiller école-famille.

2. Préambule

Le 30 octobre 2019, le Conseil communal a décidé de prendre en considération la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme une réponse aux incivilités ?! » et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le rapport de la commission relève entre autres que « *la majorité des membres est convaincue de l'utilité d'un TSHM auprès des jeunes de notre Commune et estime que cela permettra, à moyen ou long terme, de répondre en partie aux problèmes d'incivilités* ».

3. Contexte

Après avoir pris les contacts nécessaires auprès des structures comparables des communes voisines, de l'Association sécurité Riviera (ASR) et des partenaires de l'intervention envers la jeunesse, il convient d'inscrire les questions soulevées par la commission dans un développement global de l'intervention auprès de la jeunesse de La Tour-de-Peilz.

En effet, le Service famille, jeunesse et sport (SFJS), notamment par le biais de son Secteur sport & jeunesse (S&J), a pour mission prépondérante la création du contact et du lien avec les jeunes de la commune, afin de comprendre leurs besoins, de les orienter, les soutenir et/ou de proposer des programmes d'activités.



L'engagement d'une animatrice jeunesse en mai 2018 a permis de renforcer la présence du secteur dans les activités et les manifestations pour le jeune public, et sa participation dans la collaboration interrégionale.

Le rapport de la commission de gestion 2019 a salué le fonctionnement de S&J en relevant notamment :

« Les activités de ce service apparaissent particulièrement stables et semblent toujours répondre aux besoins des jeunes dans le domaine du sport et des camps scolaires et de vacances. L'engagement d'une animatrice semble avoir ouvert un champ d'activité encore inexploré jusqu'ici, en particulier dans l'axe de l'éducation à la citoyenneté. »

L'évolution des besoins d'une ville de 12'000 habitants, dont 26,5% ont moins de 25 ans (état au 30 juin 2020), à l'aune de la **Politique de l'Enfance et de la Jeunesse cantonale (PEJ)**¹, nécessite aujourd'hui une adaptation des moyens d'intervention en faveur des jeunes, et, en fonction des diverses problématiques qui préoccupent la population, les élus et les services communaux (voir la question des incivilités). Il est dès lors opportun d'étendre l'intervention auprès de la jeunesse en s'adjoignant de nouvelles compétences spécifiques, mais également de l'élargir auprès des familles.

La Municipalité propose ainsi une modification des tâches attendues de l'**animateur jeunesse**, et la création de deux nouveaux postes, dont un de **travailleur social de proximité (TSP Jeunesse)** et un de **conseiller Ecole-Famille**.

4. Historique

Au printemps 1989, la Municipalité a sondé parents et jeunes, par l'envoi de 1600 questionnaires à tous les parents et jeunes de 11 à 20 ans suite à une interpellation en vue de la création d'un centre de loisirs.

Ce dernier ne s'est de fait jamais réalisé. En revanche, en juillet 1998, la Commune a procédé à l'engagement du premier **animateur sport & jeunesse** pour « instituer une vraie politique de loisirs en faveur des jeunes ». S'en est suivi un développement plus formel du Secteur sport & jeunesse finalement rattaché au SFJS en 2011.

Notre commune ayant notamment la particularité d'avoir en son centre trois bâtiments scolaires qui aujourd'hui accueille tous les niveaux scolaires (primaire, secondaire et raccordement), c'est donc naturellement que le lien avec la jeunesse locale se construit autour de l'école, sur ses lieux et par le biais des activités parascolaires.

Cette intervention dans et autour de l'école est régulière et importante notamment par la participation aux camps et au cross des écoles, par l'organisation annuelle de la fête de la jeunesse et le Noël au Château. Par ailleurs, l'organisation régulière de la Fête de la Musique pour et avec des jeunes, est un moment constitutif. De surcroît, S&J met en place des camps d'activités d'animations et de loisirs durant les vacances scolaires ainsi que divers ateliers d'occupations au cours de l'année.

Dès le départ, le secteur a également la responsabilité de la coordination des activités sportives de la commune et du lien avec les sociétés sportives locales.

L'augmentation du nombre d'enfants présents sur la commune et l'évolution des besoins et attentes exprimés par la population boélande ainsi que de l'ASR, pousse S&J aux limites des possibilités de son intervention. Aujourd'hui, pour répondre aux attentes, un développement du nombre de professionnels, qui peuvent déployer l'action auprès de la jeunesse et développer une approche plus spécifique, est nécessaire.

¹ « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse, La place des enfants et des jeunes dans la définition de politiques publiques », Les Editions EESP, 2018.



5. Le projet

Le poste d'animateur jeunesse à 80% :

Ce poste a jusqu'ici été envisagé comme une fonction d'intervenant généraliste ayant tant des missions de mise en œuvre de projets d'animations en faveur de l'ensemble des enfants/adolescents dans le domaine des loisirs, de la prévention et de la culture, mais également des responsabilités confiées plus classiquement aux éducateurs en intervention de proximité, notamment approcher des jeunes en rupture et proposer des accompagnements individuels.

Afin de pouvoir recentrer les activités sur les besoins en animation socio-culturelle et du lien avec l'école, et permettre une nécessaire différenciation avec un poste spécifique de travailleur social hors murs, le précédent cahier des charges a été modifié.

Pour ce poste actuellement vacant, modifié et réduit à 80%, un titre de Bachelor en travail social, orientation animation socioculturelle (ou titre jugé équivalent) est nécessaire.

Le poste de travailleur social de proximité jeunesse / TSP » à 80% (CDD) :

Le terme TSHM désigne une intervention spécifique de travail social hors d'une institution. Le travail social hors murs vise notamment à proposer une intervention de « relation d'aide »² auprès d'un public cible, en allant à sa rencontre, dans son espace de vie, au sein de l'espace public.

Le rapport de la Commission confirme que « le rôle du TSHM consiste principalement à accompagner le jeune en difficulté et l'aider à soigner sa relation au corps sociétal auquel, de fait, il appartient ».

Dans le canton, et plus spécifiquement dans le contexte de l'intervention auprès de la jeunesse, il est actuellement fait usage de l'appellation **travailleur social de proximité (TSP Jeunesse)**. Ayant une formation d'éducateur social (Bachelor en travail social, orientation éducation sociale) avec nécessairement de l'aisance dans les contacts, de la facilité d'adaptation et de la créativité, le TSP Jeunesse propose de l'aide non-contrainte, avec un bas seuil d'attentes face aux usagers. En effet, les TSP travaillent sur le principe de la libre-adhésion, se doivent de respecter la confidentialité et l'anonymat des usagers qu'ils rencontrent.

Le TSP Jeunesse se rendra accessible et disponible en étant régulièrement présent en dehors des cadres formels et institutionnels (cadre horaire variable et/ou nocturne). Ceci afin d'offrir, entre autres, un soutien aux usagers qui en expriment la demande.

Le TSP Jeunesse vise le maintien du lien social et travaille à donner une place aux jeunes dans leur cadre de vie. De par son insertion dans le terrain et auprès de la population-cible, les effets sont escomptés sur le long terme.

Concrètement, la mission du TSP Jeunesse sera de prendre connaissance du contexte particulier de la Ville, de se rendre sur les points que les services, l'ASR, et également les réseaux sociaux, ont décrits comme lieux de rassemblements de jeunes, de confirmer ces « spots », voire d'en comprendre d'autres, et d'établir un diagnostic social. En faisant cela, il se rendra visible et se fera connaître dans sa fonction.

Il aura la charge d'établir des liens avec les jeunes, d'entrer en dialogue et de rappeler les règles et les limites du vivre-ensemble lorsque cela est nécessaire, notamment en face d'incivilités. Il sera attentif à l'expression des besoins et des demandes d'aides et, le cas échéant, il a la responsabilité d'orienter et/ou d'accompagner les jeunes en difficultés auprès des services, organismes adaptés de la région.

² La relation d'aide désigne l'accompagnement psychologique et/ou social, le plus souvent sous forme d'entretiens en tête-à-tête, de personnes en situation de détresse ou en demande de soutien.



Ayant un langage clair quant à sa mission, en disant aux jeunes ce qu'il fait et en faisant ce qu'il a dit, en se différenciant clairement du rôle de la police de proximité, il pourra porter un message éducatif et structurant auprès des jeunes, sur les lieux et dans les moments d'appropriation de l'espace public, en visant la responsabilisation, l'intégration et la participation.

Dans la synthèse des **Etats généraux du travail social de proximité** de 2015, à laquelle a notamment participé le chargé de prévention de la Police Riviera comme intervenant, il est mentionné que :

« L'urbanisation en hausse renforce les problématiques de cohésion sociale : il y a une augmentation du nombre d'habitants, de la mixité sociale et forcément des groupes de jeunes et de leur visibilité dans l'espace public. Cette fréquentation importante de l'espace public, avec un style d'occupation différente de celle des adultes, peut contribuer à l'instauration d'un sentiment d'insécurité. Il y a d'autres facteurs développant le sentiment d'insécurité, comme l'inquiétude suscitée par rapport à l'inconnu (langage, habits, propension au littering). Ce n'est pas là réellement de l'insécurité, mais cela provoque un sentiment d'étrangeté qui contribue à ce sentiment. Les médias renforcent en outre le phénomène en relatant prioritairement les difficultés. Cela peut induire des réactions inadaptées de la part d'habitants, ce qui risque de provoquer une montée en symétrie de la part des jeunes qui veulent défendre leur identité en construction. C'est précisément l'un des rôles des TSP que de désamorcer ces situations, avec comme préalable essentiel de faire la différence entre les jeunes qui occupent l'espace public de ceux qui commettent des incivilités. »³

En collaborant avec les services communaux et les instances régionales de la jeunesse et de la prévention, il sera en mesure de faire état de l'évolution de la jeunesse locale, de soutenir la création d'animations en synergie avec S&J, d'activités particulières et proposer des mesures conciliant les besoins des jeunes et de la population locale.

Ce nouveau poste est envisagé à 80% et, dans un premier temps, avec un contrat de durée déterminée (CDD) de trois ans, comme cela a notamment pu se faire à Montreux. Cette approche permet d'évaluer l'adéquation de la mesure. Ceci a d'ailleurs été mentionné dans le rapport de la Commission (p.2), et dans le rapport-préavis No 34/2016 mis en lien dans le rapport. La Municipalité de Montreux a notamment fait les constats suivants :

« La présence d'un TSHM sur le territoire montreusien est un élément incontestablement positif pour la cohésion sociale de la Commune. Son rôle de passeur de points de vue, de courroie de transmission entre les cohortes sociales composant la population montreusienne et les autorités ne peut être que bénéfique pour le vivre ensemble et le climat communautaire. Sa mission vise l'autonomisation des populations-cibles, facilitant la réalisation de projets et encourageant les initiatives venant du terrain. »⁴ ainsi que « La présence du TSHM sur les lieux de rassemblement nocturne des jeunes a un effet de réduction de la pollution sonore et améliore la qualité de vie des personnes habitant les quartiers touchés par ces rassemblements »⁵.

Le poste de conseiller Ecole-Famille à 60% (CDD) :

En parallèle des réflexions quant au développement de l'intervention en faveur de la jeunesse, il y a eu des interpellations/questions régulières au sein du **Conseil d'établissement** de l'Etablissement scolaire de la commune et, notamment, quant au fait qu'à La Tour-de-Peilz, il n'existait pas de poste de « conseiller Ecole-Famille ».

En effet, cette fonction de relais entre l'école et les parents, apparue dès les années 2000 au sein du canton, majoritairement exercée par des professionnels avec une formation d'assistant social, déploie

³ Rapport Rel'ier – Travail social de proximité du canton de Vaud, Janvier 2016.

⁴ Conclusion, 12.1/ Social, p.14

⁵ Conclusion, 12.3 /Environnemental, p. 14



une intervention en soutien aux parents, en lien avec des difficultés d'intégration, notamment sur le plan scolaire.

Cette fonction comme l'indique le site internet de l'EPS de Montreux-Ouest :

« (la conseillère Ecole-Famille) est à la disposition des parents lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés d'intégration, des problèmes éducatifs ou qu'ils sont débordés par les problèmes comportementaux de leur enfant (absentéisme scolaire, fugues, délits, ...). Elle peut également apporter des conseils si les familles traversent une période financière difficile. Elle est chargée d'accompagner et de soutenir les familles, de leur proposer des mesures d'aide adéquates d'ordres éducatif, médical, social, psychologique ou financier. Elle peut également soutenir les familles et favoriser l'insertion sociale et culturelle de l'enfant ou restaurer les liens entre les divers partenaires. Elle réfléchit, en collaboration avec les familles, aux meilleures solutions possibles en respectant les spécificités, les responsabilités et les compétences propres à chacun-e des partenaires ou professionnel-le-s concerné-e-s. »⁶

Jusqu'ici, la collaboration de la Commune et de l'Ecole n'avait pas fait émerger clairement ce besoin d'intervention particulière, les difficultés ayant été traitées par la Direction scolaire et les moyens Santé et médiation de l'établissement, d'une part, et les forces à disposition du SFJS d'autre part.

Aujourd'hui, la taille de l'établissement, les changements au sein de l'équipe de santé (notamment du médecin scolaire et de l'infirmière), l'évolution des situations, en nombre et en complexité, nécessitent un type de réponse(s) que cette intervention spécifique apporte aux familles et aux enfants scolarisés.

S'inspirant des modèles éprouvés à Vevey et Montreux qui disposent de deux conseillères école-famille chacune depuis de nombreuses années la Municipalité propose l'engagement d'une personne à 60% qui sera sous la direction du SFJS, et qui déterminera son intervention dans la bonne collaboration avec la direction de l'EPS. Ces postes ne découlent pas de la loi scolaire et donc ne sont pas pris en charge par le Canton,

Le poste est également proposé sur la base d'un CDD de trois ans.

Un dispositif global d'intervention

A l'instar de ces voisines⁷, la Commune aura en son sein un dispositif global allant dans le sens d'une politique publique de la jeunesse visant notamment à « favoriser l'intégration de la jeunesse dans la société, non pas pour qu'elle s'y adapte, mais pour qu'elle s'y retrouve ».

Ceci en permet de donner une plus grande place à notre jeunesse et de tenter de répondre aux besoins exprimés des enfants, adolescents et jeunes adultes de la commune. En parallèle, il s'agit de proposer un accompagnement des difficultés parentales dans leur responsabilité éducative, avec un outillage spécifique et complémentaire.

Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes en rupture dans l'acquisition des réflexes citoyen, de modérer les comportements à risques et les incivilités, de réduire les dynamiques d'exclusion (et auto-exclusion), et participant ainsi au mieux-vivre commun comme souhaité par la motion de M. Vernez.

Cet investissement important dans l'intérêt des jeunes et des familles participe ainsi au bon développement de la cohésion sociale de la commune et de ses citoyens.

⁶ www.epsmo.ch/vie-scolaire/personnel-etablissement/fonctions-particulieres/

⁷ Le dispositif de Montreux, pour 26'000 habitants, au sein du « Service Affaires sociales, familles et jeunesse », comprend 1 EPT de TSHM, 3 EPT d'Animateur jeunesse, + 4 EPT d'auxiliaires d'animations et 1,2 EPT de conseillères école-famille (disposant par ailleurs de 2 centres de loisirs). Vevey, pour ces 19'900 habitants, dispose de 3 TSP pour 2,3 EPT, 4 postes d'animateurs jeunesse pour 2,4 EPT et 1,2 EPT pour deux conseillères école-famille dans le secteur Jeunesse de la Direction de la jeunesse de l'éducation de la famille et des sports (DJEFS).



6. Les coûts

Les 3 postes sont de niveau Bachelor HES et seraient colloqués en catégorie C 6 de la grille salariale correspondant à une fourchette salariale de Fr. 5510.50 /mois à Fr. 8065.50, en fonction des années d'expérience.

La fonction d'animateur jeunesse figurant déjà dans la dotation du personnel communal, deux postes sont à créer dans l'organigramme, un poste de TSP-Jeunesse à 80% et un poste de conseillère/conseiller Ecole-Famille à 60%.

Le coût salarial supplémentaire – qui est susceptible de varier en fonction de l'expérience des personnes engagées – peut être évalué à Fr. 165'000.--, charges patronales comprises.

7. Planning

La Municipalité souhaite intégrer ce développement dans l'exercice 2021.

8. Conséquences financières

Ce développement s'inscrit dans une augmentation de la masse salariale de l'administration communale de Fr. 165'000.--.

9. Personnel communal

A ce stade, les deux nouveaux postes peuvent intégrer les locaux disponibles du SFJS.

10. Développement durable

10.1. Social

Ce développement d'intervention sociale répond à des besoins de la population locale et régionale, et aura des influences, sur le long terme, en matière de prévention et de mieux vivre ensemble.

10.2. Economique

Ce projet propose de l'emploi à des professionnels spécialisés.

10.3. Environnement

Ce projet n'a pas d'impacts négatifs directs sur l'environnement et, dans l'idéal, doit produire des effets sur le *littering* et le vandalisme.

Par ailleurs, les personnes engagées seront invitées à faire usage de la mobilité douce.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 17/2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



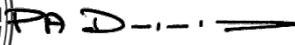
décide :

1. de créer deux postes de travail en lien avec la jeunesse, à savoir un travailleur social de proximité à 80% et un conseiller Ecole-Famille à 60%, sur la base de contrats à durée déterminée de trois ans ;
2. d'accorder à la Municipalité une augmentation du budget alloué à la masse salariale de Fr. 165'000.-- ;
3. de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme une réponse aux incivilités ?! ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Délégués municipaux : M. Olivier Wälchli et Mme Taraneh Aminian

Adopté par la Municipalité : le 5 octobre 2020

